

Paris, le 10 décembre 2014

Contact presse :

Jean-Paul ORTIZ
06 07 86 08 83

Prescription en DCI : la CSMF dénonce une tracasserie supplémentaire pour les médecins... et les patients !

A partir du 1^{er} janvier 2015, les médecins devront rédiger leurs prescriptions en dénomination commune internationale (DCI), avec l'obligation, à la même date pour les logiciels d'aide à la prescription (LAP) d'être certifiés. Or, la certification a pris du retard, en attente d'un référentiel pour les éditeurs, si bien que les médecins dont les logiciels ne seront pas certifiés au 1^{er} janvier, devront indiquer, à la main, le nom en DCI du produit qu'ils prescrivent. De plus, cette évolution nécessitera de longs mois pour que les patients s'approprient les nouveaux libellés de leurs traitements.

Pour la CSMF, il s'agit d'une usine à gaz supplémentaire destinée à entraver la prescription des médecins libéraux.

Dès lors que le dispositif a pris du retard, la CSMF ne voit pas l'intérêt de contraindre les médecins à inscrire à la main les dénominations en DCI en plus du nom du princeps, ce qui est d'ailleurs infaisable sur le plan pratique.

Avec les mises sous accord préalable pour l'initiation de certains traitements anticholestérol, les caisses et le législateur créent des entraves de plus en plus pesantes et anachroniques sur la prescription qui devient de moins en moins libre.

La CSMF s'étonne, à l'heure où elle est en train de discuter de la mise en œuvre de la prescription électronique avec l'Assurance Maladie, que l'on puisse imaginer demander aux médecins d'inscrire le nom des produits qu'ils prescrivent en DCI à la main. De tels procédés nous ramènent au passé et représentent une tracasserie inutile qui n'apporte rien, ni à la qualité des soins, ni en économies et encore moins au patient qui sera bien embarrassé pour reconnaître les noms de ses médicaments.

La CSMF demande aux pouvoirs publics de renoncer à imposer ces mentions manuscrites, et d'attendre le déploiement des logiciels certifiés, faute de quoi, la DCI ne sera pas appliquée parce que cela est impossible.